

Montréal, le 21 mai 2003

## AVIS

### *Comité sur les infections nosocomiales du Québec*

#### **Désinfection des tondeuses à cheveux en milieu carcéral**

---

Concernant les tondeuses à cheveux qui sont de plus en plus utilisées en milieu carcéral pour obtenir un rasage intégral du crâne, les membres du CINQ sont d'avis que les risques infectieux associés à cette pratique sont similaires à ceux des rasoirs électriques en établissements de soins. De plus, on sait que la prévalence de séropositivité pour les virus à diffusion hématogène dans cette population est plus élevée que la séroprévalence de la clientèle fréquentant les établissements de soins.

Il est donc suggéré d'adapter les recommandations contenues dans l'avis intitulé « *L'utilisation des rasoirs électriques en Centres d'hébergement et de soins de longue durée ainsi que les autres établissements de soins du Québec* » pour l'utilisation des tondeuses à cheveux en milieu carcéral.

Cet avis préparé en juin 2001 est disponible à l'adresse Internet suivante sur le site WEB du Ministère de la santé et des Services Sociaux du Québec: [http://www.msss.gouv.qc.ca/preventioncontrrole/maladie/fs\\_maladie.html](http://www.msss.gouv.qc.ca/preventioncontrrole/maladie/fs_maladie.html)

Avis préparé par : Marie Gourdeau, M.D., microbiologiste/infectiologue, présidente du CINQ, en collaboration avec les membres du CINQ et Renée Paré, M.D., Direction de la santé publique de Montréal-Centre (juin 2003).